

QUEL VENT DE FOLIE SOUFFLE SUR LA DSFP AP HP !

La Direction locale a annoncé le déménagement imminent de la DSFP/AP-HP vers l'hôpital Tenon. Cette décision a surpris tout le monde ou presque (certains étant apparemment dans la confiance).

Pour la section FO, le Directeur, qui nous avait reçu fin décembre 2013, nous avait certifié qu'il n'y avait aucun projet en cours et qu'en tout état de cause la réinstallation de la DSFP/AP-HP se ferait dans des locaux appartenant à la Direction Générale. Cette attitude n'est pas en son honneur !

Depuis la direction locale ne cesse de vouloir associer les organisations syndicales à son projet.

Pour FO, ce projet pose de multiples problèmes :

❶ D'ordre structurel :

Tous les services de la DSFP/AP-HP ne seront pas installés à Tenon : la caisse, l'accueil, le PGI et le service facturier ne suivront pas.

Les locaux, visités par les agents et les OS fin mars, posent de nombreux problèmes :

- suspicion d'amiante dont on ne connaît actuellement pas l'ampleur, n'ayant aucun rapport, à part celui de l'ISST qui confirme la présence d'amiante.
- les locaux ne sont pas adaptés aux services qu'ils doivent accueillir. En effet ce sont d'anciennes chambres de malades qui vont être réaménagées à moindre frais compte tenu des restrictions budgétaires actuelles.

L'environnement interpelle aussi les collègues : ces locaux jouxteraient les chambres mortuaires.

❷ D'ordre statutaire :

Depuis la fusion, la DSFP/AP-HP est devenue une direction spécialisée coupée de fait avec l'ensemble des autres services des Finances Publiques.

Intégrer ces services au sein même de l'administration hospitalière attire notre vigilance.

En effet, dans le cadre des suppressions d'emplois et de missions exigées par le pacte de responsabilité et ses mesures drastiques, on peut se poser la question de l'avenir du personnel de la DSFP/AP- HP. Ne pas demander des garanties serait complètement irresponsable. C'est notre rôle, à nous, représentants du personnel de poser clairement ces revendications.

C'est pourquoi, dès l'annonce de ce déménagement, la section FO a réuni une trentaine d'agents afin de faire le point des informations dont nous disposons. Au cours de cette réunion nous avons décidé de rédiger une pétition posant clairement les revendications.

Alors que cette pétition circulait et était massivement signée, des bruits ont couru afin d'empêcher la signature des collègues.

Exemples :

- il n'y aurait pas d'amiante dans les futurs locaux,
- si on n'accepte pas ces locaux nous serons relégués en banlieue,
- si on signe cette pétition cela pourrait avoir des incidences sur la révision des notations, sur la carrière, sur les concours....

Nous connaissons bien ces procédés d'intimidation. Par qui sont-ils orchestrés, nous ne le savons pas. Qui cela sert-il, nous ne le savons pas !

Malgré ces attaques insidieuses, nous ne lâcherons pas les revendications que nous avons toujours portées :

- **garanties de pérennité de tous les services de la DSFP/AP-HP et de tout le personnel**
- **garanties du statut d'agents de la DGFIP pour l'ensemble du personnel de la DSFP/AP-HP**
- **garantie de locaux administratifs Finances Publiques à Paris intra-muros avec accès à un restaurant AGRAF et à toutes les prestations d'action sociale.**

C'est pourquoi la section FO appelle tous les collègues de la DSFP/AP-HP à continuer à signer la pétition que nous irons porter ensemble auprès de la direction locale afin d'obtenir des garanties et des réponses claires à nos revendications.



BULLETIN D'ADHESION

NOM :-PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à le

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu